



NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 77
Présents et représentés à la séance : 33
Date de première convocation : 20 août 2015
Date de nouvelle convocation : 22 septembre 2015

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 9 / 10 / 2015

SEANCE DU 6 octobre 2015

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL
D'EQUILIBRE TERRITORIAL : PROJET « ENQUETE MENAGES DEPLACEMENTS »**

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET SIX OCTOBRE

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un Scot de l'aire gapençaise, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Président du Syndicat mixte du SCoT.

Etaient présents les élus délégués de la :

- **Communauté de Communes de l'Avance** : A. DE SANTINI, RM. JOUSSELME, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD.
- **Communauté de Communes du Buech Dévoluy** : F. VELLIEUX, J. PUGUET, P. SCHIAZZA, J. DALMOLIN, J. BONNARDEL, M. HUBAUD.
- **Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette** : JB. AILLAUD, G. WARIN, M. CCEUR, A.GAYDON, R. COSTORIER, M. RICARD.
- **Communauté de Communes du Champsaur** : G. CHAPELLE, C. MIOLETTI, A. GAMBIN représenté par B. ROUSTANG, R. NOUGUIER, D. PY, B. ROUSTANG.
- **Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon** : E. CLAUZIER, H. BORRELY.
- **Communauté de Communes du Haut Champsaur** : B. SARRAZIN,
- **Communauté de communes du Valgaudemar** : C.PELLISSIER, C. ANTOINE représenté par M. RICARD.
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : R. DIDIER représenté par C.BOUTRON, B. FEROTIN, C.BOUTRON, AB. DEGRIL, JL. BROCHIER, C. HUBAUD.

Etaient excusés :

- **Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette** : JM. ARNAUD.
- **Communauté de Communes du Buech Dévoluy** : JF. CONTOZ, R. MOREAU.
- **Communauté de Communes du Valgaudemar** : R. ACHIN., C. ANTOINE
- **Communauté de Communes du Champsaur** : C. ROGAZZO, A. GAMBIN
- **Communauté de Communes de l'Avance** : M. BEYNET, A. ROULET.
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : R. DIDIER

Etaient absents :

- **Communauté de Communes de l'Avance** : C.DURAND, F.CESTER, G. DANY.
- **Communauté d'Agglomération du Buech Dévoluy** : AM. GROS, L.CASALI, R.FREY, S. LARD.
- **Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette** : JP. TILLY, P. ALLEC, R. ODDOU STEFANINI, M. GAY PARA, P. BIAIS.
- **Communauté de Communes du Champsaur** : M. VINCENT, JP.DAVIN, J. NOUGUIER, P. BRUNEL, D.KNOCKAERT, JM. BARTHELEMY, B.ROCHAS, D.GOSSELIN.
- **Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon** : M. CAZAC, S. CHAUSSEGROS, F. MICHEL, N. WIERZBINSKI, B. HODOUL, C.SAUMONT, G. BERNARD.
- **Communauté de Communes du Haut-Champsaur** : JP. COLLE, F. BROUX, JF. MICHEL.
- **Communauté de communes du Valgaudemar** : JC. CATELAN, L. SAUVAT, G. DEBARGE, D. ALLUIS, D. ARMAND.
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : PY. LOMBARD, C. FACHE.

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- E.BOUVIER, urbaniste au Syndicat mixte du SCoT,
- P. SAUTY, sigiste au Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : B. ROUSTANG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) étudié entre le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Pays Gapençais associé au syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise et les EPCI, la Région a :

- arbitré les projets présentés par le territoire Gapençais jugés « éligibles » au CRET
- qualifié les projets considérés comme « structurants » (qui doivent représenter 90% de l'enveloppe du CRET) ou « locaux » (10% de l'enveloppe du CRET).

La hiérarchisation des projets éligibles et structurants entrant dans l'enveloppe du CRET est laissée à un arbitrage interne au territoire Gapençais.

Trois projets du syndicat mixte du SCoT Gapençais ont été qualifiés d'éligibles et structurants au CRET (COPIL du 6 juillet 2015 puis en septembre 2015) :

- ✓ Projet « Développer une stratégie territoriale de production d'ENR »
- ✓ Projet « Sobriété foncière dans l'habitat et le développement économique »
- ✓ Projet « Enquête ménage déplacements »

Une demande de subvention pour les deux premiers projets a été déposée par le syndicat mixte du SCoT Gapençais le 04 septembre 2015 à l'antenne de Région PACA.

Projet « Enquête ménage déplacements »

Coût prévisionnel de l'opération

Nature des postes de dépenses (Fonctionnement)	Montant	
	HT	TTC
1 ETP (exploitation des données, valorisation des données) sur 1 an		50 380 €
TOTAL		50 380 €

Nature des postes de dépenses (Investissement)	Montant	
	HT	TTC
Enquête par prestataire		350 000 €
TOTAL		350 000 €

Calendrier prévisionnel de réalisation

Date de début : fin 2015

Date de fin : 2018

Durée d'exécution : 2 ans

Année	Montant des dépenses prévisionnelles € HT	Montant des dépenses prévisionnelles € TTC
2015	€	€
2016	€	175 000 €
2017	€	225 380 €
TOTAL	€	400 380 €

Nota : les besoins en termes d'ingénierie liés aux dépenses de fonctionnement sont également mis en avant dans le volet stratégique « Impulser et accompagner la transition énergétique et écologique ».

Co-financements envisagés

Le syndicat mixte envisage de demander des compléments de subvention sur les lignes de crédits suivantes

- ADEME/DREAL/REGION : « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »
- LEADER : Fiche action n°2 « politique des temps et accessibilité »
- CPER (FNADT)
- POIA-FEDER Nouvelles Mobilités et Déplacements à l'échelle de l'Arc Alpin

Considérant que le syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise est associé au Pays Gapençais dans le cadre de la candidature du territoire Gapençais, signée le 28 mai 2015, au Contrat Régional d'Equilibre Territorial,

Considérant la convention qui régit le CRET,

Les membres du conseil syndical, à 31 votes pour et 2 votes contre :

- Autorisent le Président du syndicat mixte à formuler une demande de subvention relative au projet « Enquête ménage déplacements »
- Autorisent le Président du syndicat mixte à signer toute pièce administrative, technique ou financière inhérente à cette demande de subvention et son attribution

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.



The image shows a circular official stamp of the 'Syndicat Mixte SCOT Aire Gapençaise'. The text inside the stamp reads 'Le Président, Maurice RICAUD'. A handwritten signature in black ink is written across the stamp.